

MAIL TYPE DE L'EMPLOYEUR AUX COLLABORATEURS ENCADRANTS

FATIGUE : ÉVITER TOUT DANGERS ET PRÉVOIR SES TRAJETS

Nouvelle campagne de sensibilisation pour l'ensemble des collaborateurs.

1. UN DANGER TROP SOUVENT BANALISÉ POURTANT MORTEL

Une journée difficile, un repas trop gourmand ou une nuit trop courte... la fatigue s'installe et là surviennent les accidents.

Cette campagne vise à renforcer les bons réflexes pour protéger vos équipes, vos responsabilités... et surtout, des vies humaines.

2. ENCADRANTS, MANAGERS, RESPONSABLES : VOUS ÊTES LES RELAIS CLÉS

En tant que référents de terrain, **vous êtes les premiers acteurs de cette démarche.**

Votre rôle : rappeler les mesures à prendre contre la fatigue, la prévention de la somnolence et la prévision des itinéraires.

 « *Dès les premiers signes de somnolence, le conducteur doit s'arrêter parce que les risques d'avoir un accident dans la demi-heure qui suit sont multipliés par 3 ou 4. Ses réflexes sont altérés et plus il roule vite et plus les conséquences sont graves en cas d'accident* », explique le professeur Damien Léger, président du Conseil scientifique de l'Institut national du sommeil et de la vigilance (INSV).

3. POURQUOI CETTE CAMPAGNE EST INDISPENSABLE

- Réduire les accidents graves en mission ou trajet domicile-travail
- Préserver la santé de vos collaborateurs
- Respecter les obligations légales et renforcer la prévention dans le DUER

Ces outils vous permettent d'ancrer des réflexes simples mais vitaux à vos collaborateurs.

4. CE QUE DIT LA LOI

Article R412-6 du Code de la route : Obligation de rester maître de son véhicule :

- Infraction si le conducteur à un niveau fatigue qui remet en cause sa mesure à conduire
- En cas de dommage grave, la retrait de permis, une amende, voire une peine de prison peuvent être appliqués
- L'assurance peut réduire l'indemnisation ou exercer un recours

Article L. 413-1 du Code de la route : Conduite compromettant la sécurité :

- Le conducteur ne doit mettre personnes en danger ou avoir de comportements dangereux
- Il peut être poursuivi pour homicide ou blessures involontaire si un accident advient

5. . COMMENT AGIR DÈS MAINTENANT

Voici 5 actions concrètes à mettre en place sans attendre :

1. Diffuser les mails de sensibilisation à vos équipes
2. Passer les vidéos de prévention en réunion ou en pause
3. Afficher les supports visuels dans les véhicules et espaces communs
4. Organiser des briefs sécurité hebdomadaires sur les bons réflexes
5. Tester les connaissances avec des quiz réguliers, et relancer le sujet tous les mois
6. Organiser des plannings précis des itinéraires y compris les endroits de pause (si nécessaire prévoyez une chambre de repos pour la nuit)
7. Inviter vos collaborateurs à signaler un état de fatigue. Qu'il soit causé par la maladie, les médicaments, les addictions diverses, avec cette discussion mettez en place l'hypervigilance.

Votre exemplarité et votre implication sont essentielles à la réussite de cette campagne.

N'hésitez pas à nous faire un retour sur les actions menées.

Nous restons à votre disposition pour vous accompagner, former vos équipes et fournir des supports complémentaires.

Contact : Employeur et/ou contact@clubesr77.fr

Site internet : www.clubesr77.fr